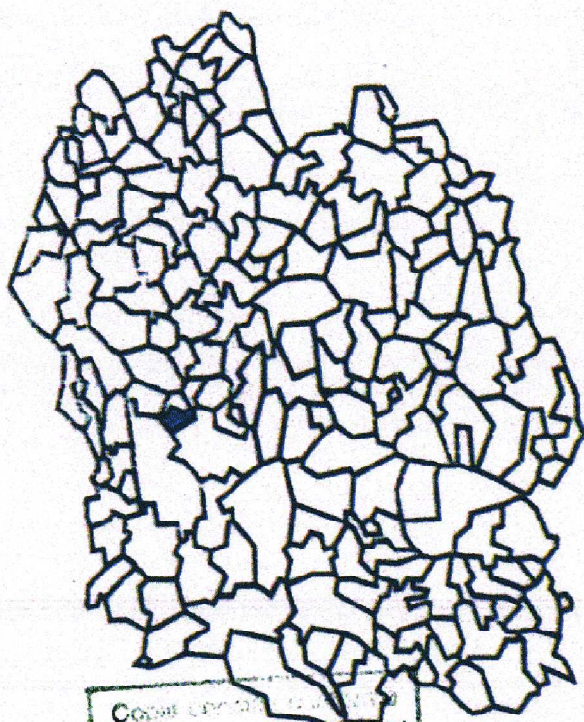


Préfecture de La Lozère
Direction départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

P.P.R.



COMMUNE DES SAELLES

Vu et Annexé à l'Arrêté
Préfectoral N°02-1248 du 09 JUIL 2002
Le Préfet

Copie certifiée conforme
Pour le Préfet et par délégation



Attaché, Chef de Bureau

Marie-Claire VIOULAC

Jean-Louis FARGEAS

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2
---------------------------	--	---

L'ensemble de ces documents, issus ou sous forme de fichiers informatiques,
ou une valeur informative, seuls les documents papier originaux
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,
sont les documents de référence opposables aux tiers.

LES-SALELLES_2_1

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Limite du champ d'inondation du Lot pour le débit de
référence centennal

I - SECTEUR URBANISE

Risque d'inondation très fort ($1.00 \text{ m} \leq H$ ou $V \geq 1 \text{ m/s}$)

Risque d'inondation fort ($0,50 \text{ m} \leq H < 1 \text{ m}$ ou $0,50 \text{ m/s} \leq V < 1 \text{ m/s}$)

Risque d'inondation modéré ($H < 0.50 \text{ m}$ et $V < 0.50 \text{ m/s}$)

II - ZONES NATURELLES

Aléa inondation très fort

Aléa inondation fort

Aléa inondation modéré

Champ d'expansion de crue défini
par approche géomorphologique

Zones naturelles non urbanisées
ou peu urbanisées et peu aménagées
à préserver

III - RAVIN PERIURBAIN

Bande de précaution de part et d'autre du talweg des Salelles
et cône de déjection du ravin.

IV - AUTRES INDICATIONS

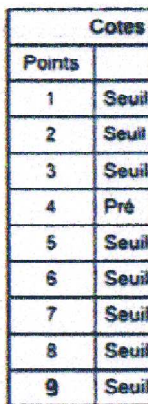
Position des laisses de la crue des 4 et 5 Novembre 1994

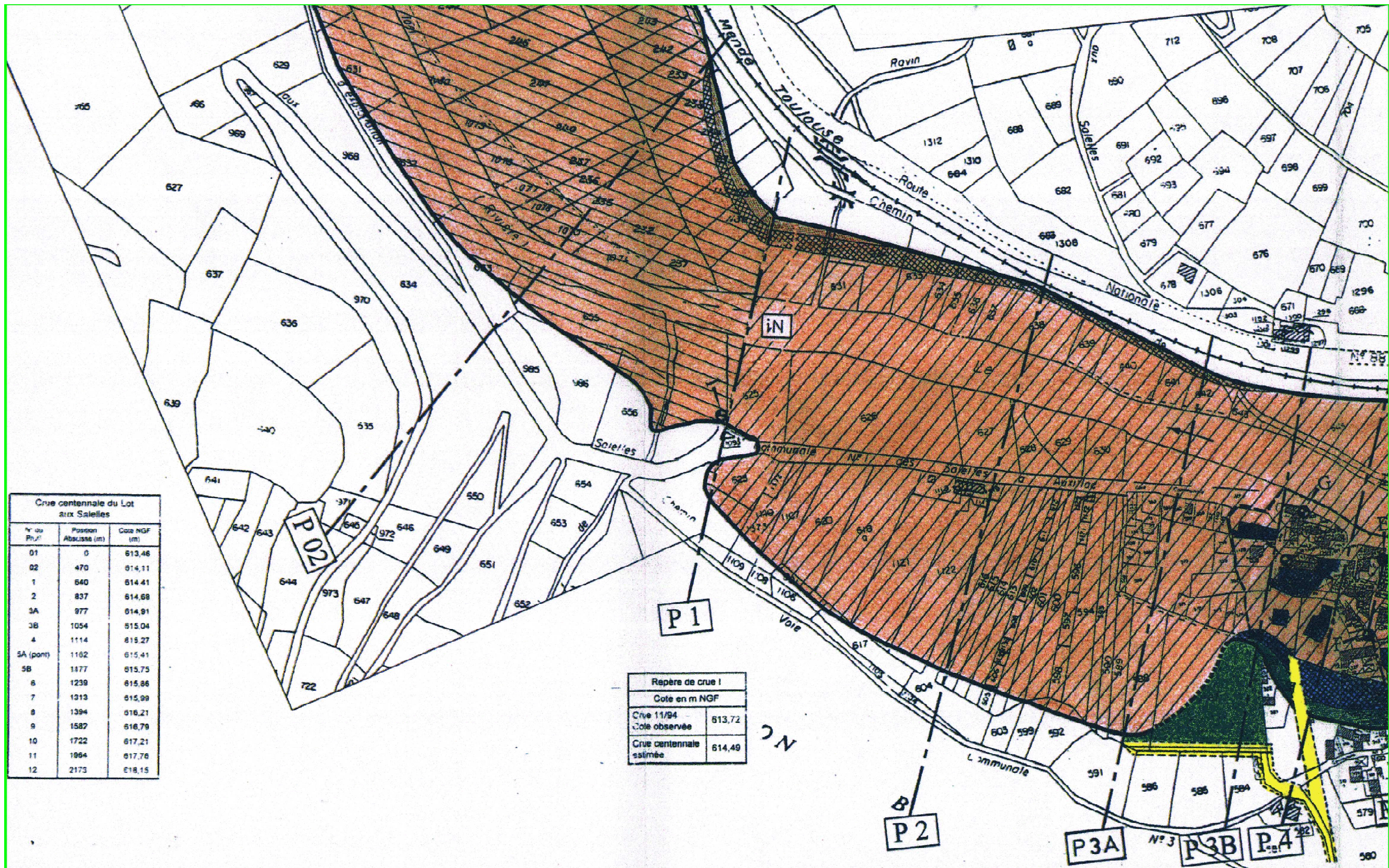
Echelle du Plan : 1/2000^{ème}

Préfecture de la Lozère
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

Limite du champ d'inondation du Lot aux Salelles

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le CETE MEDITERRANEE d'Aix en Provence





Crue centennale du Lot aux Salettes		
N° du Pn	Position Abscisse (m)	Cote NGF (m)
01	0	613,46
02	470	614,11
1	640	614,41
2	837	614,68
3A	977	614,91
3B	1054	615,04
4	1114	615,27
5A (pont)	1162	615,41
5B	1177	615,75
6	1239	615,86
7	1313	615,99
8	1394	616,21
9	1582	616,79
10	1722	617,21
11	1964	617,76
12	2173	618,15

Repère de crue I	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 Cote observée	613,72
Crue centennale estimée	614,49

Repère de crue H	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 Cote observée	614,06
Crue centennale estimée	614,73

Repère de crue G	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 Cote observée	614,48
Crue centennale estimée	615,15

Repère de crue F	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 Cote observée	614,47
Crue centennale estimée	615,02

Repère de crue E	
Cote en m NGF	
Crue 11/94 Cote observée	614,50
Crue centennale estimée	614,96

LES-SALELLES 2_4

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



Repère de crue F	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	614,47
Cote observée	
Crue centennale estimée	615,02

Repère de crue E	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	614,50
Cote observée	
Crue centennale estimée	614,96

Repère de crue D	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	614,95
Cote observée	
Crue centennale estimée	615,50

Repère de crue C	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	615,01
Cote observée	
Crue centennale estimée	615,57

Repère de crue B	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	614,94
Cote observée	
Crue centennale estimée	615,49

Repère de crue A	
Cote en m NGF	
Crue 11/94	615,31
Cote observée	
Crue centennale estimée	616,26



